

La course a duré 10 minutes 47 secondes. Ainsi Pioneer a vaincu.

Cette solennité hippique,—je dirais presque cette épopée,—nous la verrons bientôt chez nous, à la Croix-de-Berny. Nous la verrons avec quelques-uns des héros de Liverpool,—Eagle, Culwerthorpe, Vanguard, célèbre par de nombreuses victoires; Pioneer, fameux par son triomphe inattendu d'hier. Nos lecteurs sont depuis longtemps avertis. Quarante-deux chevaux avaient été, tout d'abord, engagés; mais le 20 mars, après la déclaration des forfaits, 22 se sont retirés. M. Eugène Crémieux, en revanche, outre Cattonian, a depuis acheté Spy et la célèbre Alice-Gray. Spy n'a pas accepté le Handicap. L'époque mémorable approche; et 19 avril. Dix-neuf chevaux engagés; la France en lutte avec l'Angleterre; pour champ de bataille, une vallée ravissante déjà toute vêtue de feuillage, que demander de plus pour attirer Paris, la province et l'étranger?—Ce steeple-chasse laissera de longs souvenirs dans l'histoire du sport français. Ce sera le premier; peut-être le dernier. Nous raconterons prochainement les préparatifs de cette course, qui sera tout aussi bien la fête de l'industrie parisienne que celle du jockey-club.

La statistique a constaté l'affluence des étrangers, à Londres, pour le pas de quatre, dansé par Mmes Tagliani, Carlotta Grisi, Lucile Grahn et Fanny Ellsler. Un steeple-chasse, couru par dix-neuf chevaux, rapportera-t-il à Paris ce que valut à Londres un pas de quatre.

HENRY VERMOT.

Nouvelles Etrangères.

—Il est question, en Angleterre, de former une escadre à vapeur; mais la destination n'en est pas encore indiquée.

—L'empereur Nicolas vient d'ordonner que tous les juifs d'origine étrangère, y compris ceux de Pologne, qui se trouvent actuellement en Russie, seront tenus de quitter le territoire de cet empire dans le délai de trois mois, lors même qu'ils y seraient domiciliés et y posséderaient des immeubles.

—Desormais aucun israélite étranger ne sera admis à séjourner en Russie sans une permission spéciale du gouvernement.

Tous les Polonais, qui résident à l'étranger, même avec l'autorisation du gouvernement, ont été sommés de retourner sur-le-champ dans leur patrie sous peine de la confiscation de tous leurs biens.

—A la chambre des lords d'Angleterre, dans la séance du 9 mars, il a été question de l'affaire des religieuses de Minsk. A une interpellation du marquis de Londonderry, le comte d'Aberdeen a répondu comme il l'avait fait il y a quelques jours à lord Keaird, que c'était une affaire à laquelle il croyait devoir rester étranger, attendu que les rapports publiés sur cette affaire étaient tous contradictoires. Un des membres catholiques de la chambre, lord Beaumont, a déclaré que, sans se prononcer sur la question de savoir si les rapports étaient vrais ou faux, il partageait l'opinion du ministre des affaires étrangères; que la chambre ne devait pas se mêler de cette affaire.

—La chambre des communes, dans la soirée du 9, s'est occupée, d'après la motion de M. O'Connell, de la situation déplorable où se trouve l'Irlande, menacée sérieusement par la famine. Sir Robert Peel a promis que le gouvernement donnerait toute son attention aux mesures qu'une si triste circonstance réclame.

—Le sequestre a été mis sur les biens que le prince A. Czartoriski possède en Autriche. Le motif de cette mesure paraît être l'appui officiellement promis à l'insurrection par le prince.

—A en croire un journal, Louis-Philippe ferait compiler, en ce moment, par un de ses secrétaires, dans les archives de la couronne et des affaires étrangères, tous les traités, documents et pièces diplomatiques qui ont trait à la Pologne.

Voici deux anecdotes qui se rattachent à la dernière insurrection de la Pologne et qui sont racontées par la Gazette d'Jugslourg:

—Un voyageur allemand était entré dans une auberge d'une petite ville et avait demandé à dîner. L'aubergiste, qui servait beaucoup de Polonais présents, n'écoula même pas cet étranger. Les Polonais lui firent signe de servir l'étranger; alors il s'écria: "Pour un chien d'Allemand, je n'ai point à manger."

—Le fait suivant s'est passé dans une autre ville qui est prussienne depuis cent ans;

—Le comte B..., un des plus riches propriétaires de Posen, devait être arrêté. Un gentilhomme allemand, fils d'un de nos ministres, voisin du comte de B..., et qui apprend que le comte va être arrêté, et aussitôt il prend la résolution d'épargner à la famille une scène désagréable. Il fait avancer sa voiture et invite la comtesse B... à venir à la promenade avec lui.

—A peine est-elle entrée en voiture, il lui déclara qu'on arrête son mari, et qu'il ne l'a appelée que pour lui épargner la vue d'une scène pénible. Alors la jeune comtesse s'écria: "Arrêtez tous nos maris, tuez-les même si vous osez! Nous, leurs femmes, nous resterons, et la Pologne n'est pas encore perdue!"

—On lit dans le Courrier de la Louisiane, du 16 avril: Le départ, du Mexique, du général Almonte et son arrivée à la Havane sont, depuis hier, un sujet de conversation pour tous ceux qui s'occupent de politique. On se demande si la mission du général Almonte est de se rendre en Europe, ou bien s'il est chargé de concerter avec l'ex-président Santa-Anna le plan à suivre pour assurer, d'une manière positive, la rentrée de celui-ci sur le sol d'où il a été banni, et d'opérer ainsi une révolution qui la placerait de nouveau à la tête du gouvernement mexicain. Le plus grand mystère enveloppe les intructions dont est porteur le général Almonte. Les uns prétendant qu'il est envoyé en France, les autres disent en Angleterre (nous sommes de l'opinion des derniers) comme plénipotentiaire. Dans quel but? Personne ne le sait. Pour nous, ce qui nous paraît hors de doute, c'est que si le diplomate dont il s'agit ne s'est pas rendu à la Havane à l'effet de faciliter le retour de Santa-Anna au Mexique, il est nécessairement investi des pouvoirs nécessaires pour ouvrir une négociation avec une puissance de l'Europe, et nous ne balançons pas à penser qu'il est chargé de traiter avec le cabinet anglais. A quel sujet? Tout le monde l'a déjà compris.

—Le Mexique, en refusant de recevoir et de reconnaître le ministre américain c'est, selon toute apparence, attiré une guerre qu'il n'est nullement en mesure de soutenir. Il lui faut par conséquent implorer l'appui de la Grande-Bretagne. Mais est-il probable que l'on puisse l'obtenir? Nous sommes loin de le supposer; car l'Angleterre a déjà pour son propre compte, beaucoup trop d'affaires sur les bras. Ses embarras domestiques, la guerre de l'Inde et l'insurrection dans la Nouvelle-Zélande, les mauvaises dispositions de la Chine et la surveillance à exercer dans l'Orient, puis enfin la question de l'Oregon qui devient chaque jour plus brûlante, tout cela nous persuade intimement que, malgré son tact et son habileté, le général Almonte fera un voyage et des efforts inutiles. Nous ne sommes plus d'ailleurs au temps où les grands pouvoirs s'imposaient, par pure galanterie, le devoir de venir en aide à ceux qui s'étaient imprudemment engagés dans une voie désastreuse.

—On écrit de Constantinople, le 25 février: "Le sultan vient d'ordonner qu'à l'avenir les étrangers pourront visiter la bibliothèque du Sénat. C'est Reschid-Pacha qui a obtenu cette faveur du Grand-Seigneur. Le sultan a aussi ordonné l'établissement d'un Musée dont l'accès sera ouvert à toutes les personnes instruites et s'occupant de sciences et d'arts."

—Un astronome danois a découvert le 2, à Altona, une nouvelle comète. Elle a été également observée ces jours-ci à Paris. Cette découverte, ajoutée à celles qui ont été faites récemment à Rome, porte à quatre le nombre des comètes en ce moment sur notre horizon. Une d'entre elles, la célèbre comète bicéphale, commence à s'éloigner.

—On assure que M. Martinez de la Rosa, nommé ambassadeur à Paris, est chargé des pouvoirs de la reine Christine pour le mariage de sa fille la princesse Luisa Fernanda, avec le duc de Montpensier, et qu'il s'occupera de cette négociation sitôt son arrivée en France.

—Le Sénat et la Chambre des représentants ont fait la paix; le conflit a cessé, et nous devons l'avouer, à la Chambre des représentants appartient tout l'honneur de la transaction; après avoir, à deux fois différentes, montré suffisamment quelles sont ses dispositions, elle a mieux aimé faire, ensuite, quelques concessions à l'inflexible majorité du Sénat, que de voir, par

la durée d'une lutte déplorable, la question plus éloignée que jamais de sa solution; la Chambre a donc cédé le pas aux ultra-pacifiques; modification d'une manière presque insignifiante, la rédaction du Sénat a définitivement été adoptée par les deux Chambres du Congrès, à une majorité de 40 votes sur 10 dans le Sénat, et de 142 sur 46 dans la Chambre des représentants. Voici quels sont les termes de la notice; nous re prenons le premier attendu, dans lequel a été faite la modification:

"Dans la vue, donc que des mesures soient prises pour l'abrogation de la dite convention du 6 août 1827, de la manière prescrite dans le second article, et que l'attention des gouvernements des deux pays soit appelée plus promptement à l'adoption de toutes les mesures propres à un arrangement prompt et amiable des différends et des contestations relatifs au dit territoire.

"Il est résolu, par le Sénat et la Chambre des représentants des Etats-Unis, assemblés en Congrès, que le Président des Etats-Unis sera et est dès à présent autorisé, à sa discrétion, à donner au gouvernement de la Grande-Bretagne la notice requise par le deuxième article de la dite convention du 6 août 1827, pour l'abrogation de la dite convention."

Ce vote est assurément le plus important de la session, et cependant on se demande, après l'avoir lu, quel nouveau jour il jette sur la question; c'est ce que nous nous proposons d'examiner dans un prochain article.

—Le Franco American.

—On lit dans le Courrier de la Louisiane, du 16 avril:

Le départ, du Mexique, du général Almonte et son arrivée à la Havane sont, depuis hier, un sujet de conversation pour tous ceux qui s'occupent de politique. On se demande si la mission du général Almonte est de se rendre en Europe, ou bien s'il est chargé de concerter avec l'ex-président Santa-Anna le plan à suivre pour assurer, d'une manière positive, la rentrée de celui-ci sur le sol d'où il a été banni, et d'opérer ainsi une révolution qui la placerait de nouveau à la tête du gouvernement mexicain. Le plus grand mystère enveloppe les intructions dont est porteur le général Almonte. Les uns prétendant qu'il est envoyé en France, les autres disent en Angleterre (nous sommes de l'opinion des derniers) comme plénipotentiaire. Dans quel but? Personne ne le sait. Pour nous, ce qui nous paraît hors de doute, c'est que si le diplomate dont il s'agit ne s'est pas rendu à la Havane à l'effet de faciliter le retour de Santa-Anna au Mexique, il est nécessairement investi des pouvoirs nécessaires pour ouvrir une négociation avec une puissance de l'Europe, et nous ne balançons pas à penser qu'il est chargé de traiter avec le cabinet anglais. A quel sujet? Tout le monde l'a déjà compris.

Le Mexique, en refusant de recevoir et de reconnaître le ministre américain c'est, selon toute apparence, attiré une guerre qu'il n'est nullement en mesure de soutenir. Il lui faut par conséquent implorer l'appui de la Grande-Bretagne. Mais est-il probable que l'on puisse l'obtenir? Nous sommes loin de le supposer; car l'Angleterre a déjà pour son propre compte, beaucoup trop d'affaires sur les bras. Ses embarras domestiques, la guerre de l'Inde et l'insurrection dans la Nouvelle-Zélande, les mauvaises dispositions de la Chine et la surveillance à exercer dans l'Orient, puis enfin la question de l'Oregon qui devient chaque jour plus brûlante, tout cela nous persuade intimement que, malgré son tact et son habileté, le général Almonte fera un voyage et des efforts inutiles. Nous ne sommes plus d'ailleurs au temps où les grands pouvoirs s'imposaient, par pure galanterie, le devoir de venir en aide à ceux qui s'étaient imprudemment engagés dans une voie désastreuse.

—On écrit de Constantinople, le 25 février: "Le sultan vient d'ordonner qu'à l'avenir les étrangers pourront visiter la bibliothèque du Sénat. C'est Reschid-Pacha qui a obtenu cette faveur du Grand-Seigneur. Le sultan a aussi ordonné l'établissement d'un Musée dont l'accès sera ouvert à toutes les personnes instruites et s'occupant de sciences et d'arts."

—Un astronome danois a découvert le 2, à Altona, une nouvelle comète. Elle a été également observée ces jours-ci à Paris. Cette découverte, ajoutée à celles qui ont été faites récemment à Rome, porte à quatre le nombre des comètes en ce moment sur notre horizon. Une d'entre elles, la célèbre comète bicéphale, commence à s'éloigner.

—On assure que M. Martinez de la Rosa, nommé ambassadeur à Paris, est chargé des pouvoirs de la reine Christine pour le mariage de sa fille la princesse Luisa Fernanda, avec le duc de Montpensier, et qu'il s'occupera de cette négociation sitôt son arrivée en France.

—Le Sénat et la Chambre des représentants ont fait la paix; le conflit a cessé, et nous devons l'avouer, à la Chambre des représentants appartient tout l'honneur de la transaction; après avoir, à deux fois différentes, montré suffisamment quelles sont ses dispositions, elle a mieux aimé faire, ensuite, quelques concessions à l'inflexible majorité du Sénat, que de voir, par

D'un autre côté, Santa-Anna n'a point, à beaucoup près, autant de partisans que certaines personnes se plaisent à le faire entendre. La preuve s'en trouve dans ce qui s'est passé à une assemblée politique qui a lieu à Vera-Cruz, dans la soirée du 31 mars dernier, à la suite d'une proposition faite pour renverser Paredes et rétablir le gouvernement fédéral; on a exprimé le désir que Santa-Anna fût rappelé et investi de nouveau du commandement de l'armée; mais cette motion, au lieu de prévaloir, a été pour l'assemblée le signal d'un ajournement immédiat. Ceci, nous en avons la certitude, est de nature à ne pas exiger de commentaires.—Idem.

PARLEMENT PROVINCIAL.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

PROCÉDÉS.

Mercredi, 29 avril 1846.

A 1 heure, la chambre se rend auprès de Son Excellence avec son adresse de félicitation.

La chambre s'ajourne ensuite jusqu'à 4 heures, où elle se réunit de nouveau.

13 pétitions sont présentées.

De A. Lafframboise et autres, demandant une enquête sur les procédés du Conseil de Ville, à la dernière élection du maire.

Des habitants de Ste. Scholastique, approuvant une certaine ligne d'un chemin arpenté par le Bureau des Travaux.

Le comité sur bill des actes passés devant notaires, rapporte ce bill avec des amendements. Pour être soumis vendredi.

Le comité des impressions et reliures recommande les soumissions de MM. Campbell et Peralut pour l'impression des journaux, et celles de MM. R. & A. Miller, pour la reliure. Référé au comité de toute la chambre demain.

M. Aylwin propose qu'une seconde commission soit nommée pour prendre les témoignages dans l'élection contestée de Middlesex. Emporté à une majorité de 54 contre 4.

M. Daly met devant la chambre les rapports des commissaires sur les pertes pendant la rébellion, dans le Bas-Canada.

Le bill pour diviser la municipalité d'Hoche-laga est lu une seconde fois et référé à un comité spécial.

Le bill pour incorporer les Dames du Bon Pasteur est lu une seconde fois et amendé. La chambre ordonne qu'il soit grossoyé.

Le bill pour incorporer la Banque des Marchands est lu une seconde fois et référé au comité des bills privés.

Le bill du railroad Québec et Melbourne est lu une seconde fois et référé au comité des chemins de fer.

Judi, 30 avril.

7 pétitions sont présentées.

Le bill pour incorporer les Dames du Bon Pasteur est lu pour la troisième fois et passe.

Pétitions lues. De G. L. Perry et al, pour l'amélioration d'une portion de chemin entre Montréal et la paroisse du Saut-au-Récollet.

Du Rev. A. Duranseau et al, de Lachine, demandant que les chars du Railway soient arrêtés le Dimanche.

De M. A. Cuvillier et al, pour le rappel des droits sur le blé américain, les provisions &c.

M. Moffatt présente un bill pour autoriser les Sœurs Grises de Montréal, à disposer d'une partie de leur propriété.

Le bill pour le soulagement de la congréga-

tion des juifs de Montréal est lu une seconde fois et référé au comité des bills privés.

Le bill pour donner pouvoir au shérif, de faire certaines ventes judiciaires est lu une seconde fois et référé à un comité spécial.

Le bill pour incorporer la société St. George de Québec est lu une seconde fois et référé au comité des bills privés.

Le bill pour le pilotage des vaisseaux dans le Saguenay est lu pour la seconde fois et amendé.

Le bill pour régler la profession des notaires est lu pour la seconde fois et amendé.

Sur motion de M. le solliciteur général Sherwood la chambre ordonne une adresse pour avoir un état des honoraires et émoluments reçus en 1843, par le greffier de la couronne dans le Haut-Canada.

M. Desautier fait motion qu'instruction soit donnée au comité spécial auquel a été référé le bill de la municipalité d'Hoche-laga, de considérer s'il ne serait pas expédient d'introduire dans le dit bill une clause ou des clauses pour établir, la Banque des Trois-Rivières en municipalité distincte, conformément au rapport du comité sur le bills privés.

Vendredi, 1 Mai.

M. Laurin présente un bill pour charger les places de la cour de circuit et de bureau d'enregistrement dans le comté de Lohinière.

M. le procureur général Smith présente un bill pour amender l'acte du judicature du Bas-Canada.

Sur motion de M. Papineau, la chambre se forme en comité pour considérer s'il n'est pas expédient d'amender l'acte 4 et 5 vici.

Sur motion de M. Moffatt, il est résolu que la compagnie du gaz de Montréal sera entendue à la barre contre le bill pour incorporer la compagnie de Montréal dite: consumers gas company.

M. Draper met devant la chambre un message de Son Excellence transmettant copies des communications entre le gouvernement exécutif et l'institution royale du Collège McGill, relativement aux affaires du dit collège, exposant que les affaires ayant été mises sous la considération du gouvernement impérial, la communication de la correspondance entre le ci-devant gouvernement à ce sujet, ne peut être donnée, avant la décision de sa Majesté.

Les bills suivants sont rapportés tels qu'amendés et la chambre ordonne qu'ils soient grossoyés.

Le bill pour amender l'acte du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

Le bill pour pouvoir au pilotage des vaisseaux dans le Saguenay.

Le bill pour organiser la profession du notariat.

Le bill pour amender les lois relatives aux douanes est lu pour la seconde fois.

Sur la question de la seconde lecture du bill pour amender les lois des Banqueroutes, M. Drummond fait motion qu'elle soit renvoyée à six mois, et la divisions suivante a lieu sur la motion.

Pour.—MM. Berthelot, Duchon, Chauveau, Colville, Desautier, De Witt, Drummond, Jobin, Lacoste, Lafontaine, Latérière, McConnell, Méthot, Nelson, Petrie, Price, Sherwood, [Brockville], Thomson.—18.

Contre.—MM. Baldwin, Bertrand, Boulton, Cayley, Chabot, Christie, Cummings, Daly, De-Bleury, Dickson, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Guillet, Hale, Hall, Jessup, Lanier, Leslie, Macdonald [Cornwall], Macdonald [Kingston], Macdonell (Stromont), Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Petrie, Riddell, Robinson, Roblin, chervod [Toronto], Smith (Solliciteur-général), Smith (Wentworth), Stewart, (Prescott), Taschereau, Viger, Webster, Williams.—40.

Le bill est ensuite lu et référé à un comité

vends mes brimborions pour les enfants; vous l'avez vu déjà ici sans vous en douter; mais il ne faut pas que cela nous empêche de causer.

—Avez-vous déjeuné, mon colonel?

—Il est encore trop tôt...

—Raison de plus pour effectuer la chose, interrompit le grognard.

Ils allèrent s'asseoir sous la tonnelle, et le grenadier, après avoir placé sur la table une bouteille de vin blanc, le reste d'un jambonneau, du fromage, des fruits de son verger et du pain bis, dit au comte, d'un air narquois, que celui-ci ne remarqua pas:

—Voici un véritable repas de noces!

—Tu vins de me dire, Balafre, que tu te doutais de l'objet de ma confidence! fit M. d'Harleville, après s'être installé sur le band de gazon.

—Oui, mon colonel.

—Eh bien, qu'est-ce?

—Vous allez vous marier avec votre cousine, mademoiselle Menecy; est-ce ça la chose?

—C'est vrai; mais comment as-tu pu le deviner?

—Ce n'est point à un vieux singe qu'on apprend à faire des grimaces, mon colonel; depuis longtemps vous êtes soucieux, taciturne, vous ne riez plus... Du moment où je vous ai vu équipé ainsi au physique, j'ai pensé que l'amour avait passé par votre cantonnement au moral, et je me suis dit: "Magloire, ton honore colonel en tient, malgré ses résolutions; on lui impose un choix, et lui, de son côté, ne s'en rapporte pas à l'ancienneté... C'est un malheur!" vous voyez que je ne suis pas trompé.

—Je te demande pardon: j'aimais Cécile autrefois, et je ne présume pas que je l'aime moins à présent... Enfin, que veux-tu? ma tante désire cette alliance, elle ne cesse de me dire que ce mariage a été le rêve de sa vie;

elle me fait entrevoir des avantages de fortune auxquels je n'avais jamais songé. J'ai cédé à ses instances; te le dirai-je, à ses prières; et, malgré ma répugnance... Eh bien!... je vais épouser Cécile: c'est chose convenu, arrêtée.

—Mon colonel, repartit le soldat en hochant la tête, je ne partage point l'avis de votre respectable tante sur la félicité qui vous attend. Mademoiselle Cécile est très-jolie, c'est vrai; bien éduquée, c'est encore vrai; elle a de très-belles espérances et de très-beaux yeux, beaucoup de fortune et les cheveux frisés, c'est toujours vrai; mais enfin, mon chien chasse de race, comme dit le proverbe, et si, comme je l'ai entendu raconter parmi les anciens de Menecy, elle a les mêmes goûts de dissipation et de folichonnerie, qu'avait, dans sa jeunesse, sa respectable mère, j'ai peur...

—Tous ces propos ne sont que des calomnies, et je m'étonne qu'un homme comme toi ait pu!... Tiens, quelquefois, tu n'as pas le sens commun!

—D'accord, mon colonel; mais il s'agit de votre bonheur, et je ne dois rien vous taire. Vous serez le plus infortuné des époux, vous serez même plus malheureux qu'un autre, parce qu'avec votre caractère on en prend point de certaines choses froidement. Voyez donc quel serait votre sort si, une fois en ménage, votre maison devenait un enfer, votre famille un fardeau, votre femme une coquette, et que... Voilà la chose!

—Je me suis fait tous ces raisonnements, répondit d'Harleville; mais je n'ai ni la force ni le courage de repousser les supplications de ma tante. Elle m'a tenu lieu de mère, jamais sa tendresse n'a été en défaut, et malgré les sujets de mécontentement que ma conduite a pu lui donner quelquefois, à cause de ses opinions po-

litiques, qui n'étaient pas les miennes, en aucun temps, elle n'a changé à mon égard, ni de procédés, ni de langage. Il faut que je m'immole à ses préjugés, à ce qu'elle appelle son bonheur, à elle: il le faut!

—Mariez-vous donc, mon colonel, mariez-vous vivement, et qu'il ne soit plus question de conseils. Seulement, je vous dirai que le mariage est la salle de police du sentiment... Voilà la chose.

Le comte se contenta de sourire en signe de doute: le vieux soldat reprit:

—Mais si, comme je le présume, la vie du château, une fois que vous serez marié, devient pour vous ennuyeuse, une vraie corvée ordinaire, vous n'aurez pas loin à aller pour chercher du repos et des consolations, vous viendrez, et votre vieux Balafre sera toujours disposé à vous écouter, à vous consoler et à vous défendre...

—Ce que tu me dis là, est un peu fort, dit en l'interrompant le comte, qui une émotion subite avait fait tressaillir; j'aurais besoin d'être consolé, d'être défendu dis-tu...

—Oui, mon colonel, dit encore Bourguignon, et vous savez que votre vieux Balafre sera toujours là...

—Je ne te comprends pas.

—Je ne comprends, moi, et cela suffit; mais assez causé de la chose, si vous me le permettez, et, en échange de votre confiance, je vais vous faire la mienne: mon colonel, bêtise pour bêtise.—Pardonnez-moi, le comte!—vous allez vous marier! eh bien, moi aussi!

—Serait-ce possible?

—Très-possible, mon colonel.

—Tu ne m'en avais encore rien dit!

—Voilà la chose: si vous ne vous étiez pas embarqué dans la chaloupe matrimoniale, je me serais bien gardé, moi, d'y poser le même pied gauche par où l'on doit toujours commencer. Ce-

lui qui m'eût dit, il y a seulement deux ans, que je deviendrais mari, m'aurait fait rire comme un bossu; mais les bons comme les mauvais exemples se propagent, et, comme vous, je vais sauter le pas.

—Et qui épouses-tu?

—Ah! ça, mon colonel, c'est un autre genre: j'épouse la fille au père Guilleret, un vigneron retiré de cette commune, et qui a bien mérité les Invalides, tant il a de services affectifs, le pauvre ancien! Elle s'appelle Lucienne, ma fiancée, et elle n'est pas de la première jeunesse, car elle a 30 ans; mais cet âge me convient à moi qui n'ai jamais aimé les conscris. Que voulez-vous! je ne puis pas rester toute ma vie vierge et martyr! Cela me chiffonnait, voilà la chose!

—Tu semblais avoir une aversion si grande pour le mariage?

—Comme vous, mon colonel.

—Et tu es amoureux?

Absolument comme vous, mon colonel, c'est-à-dire pas crânement; mais le père Guilleret et sa fille le sont pour moi comme la marquise et sa fille le sont pour vous.

—Comment! tu prétends...

—Ne revenons pas là-dessus, mon colonel. Maintenant nous sommes à parler de Guilleret. Ce sont de braves gens qui ont toujours marché au pas, et qui jouissent de l'estime de toutes les autorités supérieures du canton. La fille est encore ficelée; c'est une bonne ménagère, dit-on, puisque jusqu'à présent elle a commandé la maison de son père, qu'elle n'a jamais voulu abandonner lors de la mort de sa défunte, et qu'elle a refusé des partis un peu plus élevés en grade que moi; douce de caractère; elle possède de belles nattes noires, pommadées, astiquées et retroussées en girlandes, derrière le chignon, comme celles des ci-devant hussards

de Berchigny; elle est en outre propprillieimnt de deux yeux chatains et d'un corsage entièrement occupé; enfin, c'est un vrai fiancéur de la garde. En outre, reprit le grognard après une pause, le père Guilleret, tout champêtre qu'il est, a du qu'ilus; il en repasse à sa fille. Une fois marié, je mettrai à l'ordre du jour, dans mon ménage, la discipline militaire; il ne faudra pas que l'on bronche dans les rangs, ou sinon gare la salle de police et autre chose que je ne dis pas. J'entends être le chef de file chez moi et organiser la comptabilité ainsi que les distributions, à ma guise: il ne sera pas dit qu'un sergent de grenadiers de la vieille devienne jamais le vau-guemestre d'une famille de paysans! Non, jamais au grandissime jamais!

Ces expressions étaient encore une des locutions favorites du grognard.

D'Harleville était devenu pensif:

—Les choses sont-elles bien avancées? demanda-t-il.

—Mais oui, mon colonel, elles sont au bord, c'est-à-dire que tout est convenu, discuté, arrêté, et qu'il n'y a plus qu'à signer et à confectionner la noce au grand complet.

—Tu as été bien vite en besogne, Balafre; tu aurais pu attendre encore.

—Mais, mon colonel, il m'a été impossible de manœuvrer autrement. "Monsieur Bourguignon, me disait le père Guilleret, mon beau-père futur, il faut vous marier avec vivacité.—L'homme n'a pas été créé et mis au monde pour vivre seul comme un ours qui déteste la société.—Vous ferez un mari complet, etc., etc." et mille autres compliments tirés du même tonneau. Avec cela nous vidons quelques bouteilles de son vin emmagasiné derrière les fagots, et la fille me lançait des œillades à me laisser croire que c'était du trois-six qui coulait dans mes veines. Puis, nous terminons nos séances politiques, le père Guille-